



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation sur la situation sanitaire et la vaccination Covid-19

Gap, le 20/05/2021

Les indicateurs en baisse permettent des réouvertures

Afin d'informer sur la situation sanitaire et l'avancement de la vaccination dans le département des Hautes-Alpes, un point hebdomadaire est publié.

Situation épidémiologique :

Pour la semaine du 10 au 16 mai, le taux d'incidence du département des Hautes-Alpes est de **101 pour 100 000 habitants** (contre 137 la semaine précédente). Le taux de positivité est de **4,1 %** (contre 5,1 % la semaine précédente).

Au 16 mai, ce sont **31 personnes qui étaient hospitalisées** dans les établissements de santé du département pour la Covid-19, dont 9 en service de réanimation et en unité de surveillance continue. Depuis le mois de mars 2020, 362 personnes domiciliées dans les Hautes-Alpes sont décédées de cette maladie, dont 161 depuis le début de l'année.

La vaccination :



Au 16 mai, **72 416 doses de vaccins ont pu être administrées** dans le département des Hautes-Alpes, dont 47 177 premières et 25 239 secondes injections. En une semaine, **8 367** doses ont été administrées dans le département grâce aux centres de vaccinations et à la vaccination en ville (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.).

33,3 % de la population du département ont reçu au moins une injection, contre 31,9 % au niveau régional et 30,9 % au niveau national. 17,8 % des habitants des Hautes-Alpes sont totalement vaccinés, contre 16,8 % au niveau régional et 14,4 % au niveau national.

Calendrier des réouvertures :

« Ce mercredi 19 mai marque une première étape dans le calendrier des réouvertures voulu par le Gouvernement. **L'ouverture de l'ensemble des commerces, la réouverture des terrasses des bars, cafés et restaurants et la possibilité de retourner au cinéma et au théâtre ne doivent pas nous faire oublier que le virus circule toujours.** Nous devons rester prudents, continuer les gestes barrières, pour continuer à profiter de nos plaisirs retrouvés », souligne Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes



Signe de cette prudence nécessaire pour ne pas faire repartir à la hausse les indicateurs sanitaires, en concertation avec les élus, **le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble du département**, au moins jusqu'au 9 juin prochain.

Les nouvelles règles concernent principalement :

- couvre-feu décalé à 21 h ;
- terrasses extérieures : 50 % de la capacité, tables de 6 maximum ;
- commerces, marchés couverts, musées : 8 M2 par personne ;
- cinémas, salles des fêtes et de spectacles, chapiteaux : 35 % de l'effectif, jusqu'à 800 personnes par salle ;
- rassemblements de plus de 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées ;
- lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 3, en quinconce entre chaque rangée ;
- cérémonies funéraires : 50 personnes ;
- casinos : 35 % de l'effectif ;
- activités sportives de plein air : 10 personnes, uniquement sans contact ;
- compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 50 personnes, uniquement sans contact ;
- reprise des festivals de plein air assis : jauge de 35 % jusqu'à 1 000 personnes.

Vous retrouvez l'ensemble des mesures en vigueur depuis ce 19 mai sur le site www.hautes-alpes.gouv.fr.

Notez qu'afin de soutenir la réouverture des commerces, un arrêté préfectoral **autorise l'ouverture les dimanches 23 et 30 mai et 6 juin**.

L'agenda des réouvertures #COVID19

19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21 h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

9 juin 2021

Couvre-feu à 23 h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport.

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Possibilité d'accueil à 100% dans certains établissements recevant du public.



Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes